

# Référentiels, certifications et labels

## Bâtiment et aménagement durables

### Un Bâtiment durable se définit par :

- ◆ un impact environnemental minimisé depuis la conception/réhabilitation du bâtiment jusqu'à son utilisation et sa démolition ;
- ◆ une qualité de vie pour l'utilisateur ;
- ◆ une bonne prise en compte de l'économie du projet.

Cette notion s'applique également à l'urbanisme et à l'aménagement.

### Un quartier durable (ou écoquartier) respecte les trois piliers du développement durable :

- ◆ un impact environnemental minimisé ;
- ◆ un développement économique local ;
- ◆ une mixité sociale, des lieux de vie collectifs et une valorisation des habitants.

## Référentiels Bâtiment et Aménagement durables

Il existe plusieurs référentiels pour aider les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs de la construction à intégrer le développement durable dans leurs projets. Les plus connus en France sont le **cadre de référence Bâtiment durable HQE®** (Haute Qualité Environnementale) pour les bâtiments, la **démarche HQE® Aménagement** et l'**AEU®** (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour les aménagements. Il existe également des référentiels comme les **démarches BDM et QDM** (Bâtiments et Quartiers Durables Méditerranéens) étendues à plusieurs régions.

Seules les certifications HQE® traitent de **l'ensemble du cadre de référence Bâtiment durable HQE®**. Ces certifications peuvent être territorialisées afin de prendre en compte les enjeux locaux.

### Cadre de référence Bâtiment durable HQE® - Thèmes traités

#### QUALITE DE VIE

1. Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé
2. Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables
3. Des services qui facilitent le bien vivre ensemble

#### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

4. Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources
5. La limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
6. Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

#### PERFORMANCE ECONOMIQUE

7. Optimisation des charges et des coûts
8. Amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage
9. Contribution au dynamisme et au développement des territoires

#### MANAGEMENT RESPONSABLE

10. Organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue
11. Pilotage pour un projet maîtrisé
12. Evaluation garante de l'amélioration continue

Au niveau des **collectivités territoriales**, certains **outils de planification** peuvent également favoriser la qualité environnementale du cadre bâti :

- Contrats d'objectifs : Agenda 21, Plan Climat territorial...
- Documents d'urbanisme ou de planification : intégration de critères de qualité environnementale ou suppression de restrictions anti-environnementales dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) ;
- Chartes environnementales pour la réalisation de zones à urbaniser (Zones d'Activités, lotissements...).



## Certifications et labels d'opérations liés au développement durable

Opération	Type	Certification/Label	Certificateur
Habitat (logement collectif, maison groupée et maison individuelle, résidence étudiante, senior)	Neuf, exploitation, rénovation logement social, copropriété et syndic	NF Habitat et NF Habitat HQE® Profils : Bas Carbone, Economie Circulaire, Qualité de l'air, Biodiversité NF Habitat Climaxion est une procédure territorialisée qui permet de répondre au dispositif technique et aux aides Climaxion du Grand Est	Cerqual Qualitel Certification
Logements individuels ou collectifs	Neuf	Label Bâtiment Energie Environnement (BEE) logement neuf	Prestaterrre
		Label Promotelec Habitat Neuf (dont Performance) mention Habitat Respectueux de l'Environnement mention Habitat Adapté à Chacun	Promotelec, Cerqual Qualitel Certification
		Label BBCA (Bâtiment Bas Carbone)	
	Rénovation	Label Promotelec Rénovation Responsable	
	Rénovation	Label Bâtiment Energie Environnement logement rénovation	Prestaterrre
Tertiaire	Neuf Rénovation Exploitation	NF HQE® Bâtiments Tertiaires NF HQE® Bâtiments Tertiaires en Exploitation NF HQE® Equipements Sportifs HQE® Bâtiment Durable	Certivéa
	Neuf Rénovation	Label Bâtiment Energie Environnement tertiaire neuf Label Bâtiment Energie Environnement tertiaire rénovation	Prestaterrre
Tout bâtiment	Neuf	Label Bâtiment biosourcé	Cerqual Qualitel Certification, Certivéa, Promotelec
	Neuf Rénovation	Label BBCA (Bâtiment Bas Carbone)	Certivéa, Promotelec, Cerqual Qualitel Certification
	Neuf Rénovation	Label BiodiverCity	Certivéa
Aménagement	Neuf Rénovation	HQE® Aménagement	Certivéa
		HQE® Infrastructure	Certivéa
		Label BiodiverCity	Certivéa
		Label Ecoquartier	DREAL

## Réglementation thermique

	Consommation énergétique	Postes pris en compte	Exigences supplémentaires
<b>RT 2012</b> (niveau réglementaire pour le neuf)	<u>Résidentiel</u> : 50 kWh d'énergie primaire / m <sup>2</sup> de SHON (RT) .an pour les logements neufs (variable en fonction du type de bâtiment, de la zone climatique et de l'altitude) (prorogation de l'exigence moyenne de 57.5 Kwh/m <sup>2</sup> /an pour les bâtiments collectifs jusqu'au 31 Décembre 2020) <u>Autre usage</u> : Consommation d'énergie maximale à calculer	chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation, refroidissement, auxiliaires	- besoin bioclimatique Bbiomax à atteindre - confort thermique d'été - étanchéité à l'air pour les logements - recours aux énergies renouvelables (maisons) - surface minimale de baies vitrées - estimation des consommations d'énergie par usage
<b>RT existant</b>	RT globale (méthode Th-C-E ex) pour les projets rentrant dans les critères  RT élément par élément pour les autres cas de rénovation : performance minimale pour l'élément installé ou remplacé	RT globale : calcul de consommation globale en énergie primaire pour les postes chauffage, ventilation, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, auxiliaires de distribution et de génération, éclairage  RT élément par élément : les parois opaques : murs, toiture, planchers ; parois vitrées; chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, ventilation, éclairage, ENR	RT globale : - L'évaluation de l'état initial du bâtiment  - Le confort d'été  - Des performances minimales requises pour une série de composants (isolation, ventilation, système de chauffage...), lorsque ceux-ci sont modifiés par les travaux de rénovation



## Vers la RE 2020 : un label environnemental (énergie et carbone)

<b>Label expérimental E+C- (Energie Plus Carbone -)</b> (Neuf, expérimental avant la Réglementation Environnementale 2020)	Prérequis RT2012 4 niveaux énergétiques et 2 niveaux carbone (dont le second donne droit à un bonus de constructibilité)	Tous les usages dont les usages immobiliers (ascenseur éclairage ventilation des parkings) et les usages mobiliers (appareils électrodomestiques et tertiaire bureau)	Bilan BEPOS et émission de gaz à effet de serre Bilan en énergie non renouvelable Autoconsommation Calcul des indicateurs carbone / ACV Bâtiment, EGES global et EGES PCE produits de construction et équipements
--	---	---	---

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 ») a été prévue par la loi « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN).

Diminuer l'impact carbone des bâtiments, poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique et en garantir la fraîcheur pendant les étés caniculaires : tels sont les grands objectifs de la RE2020, qui s'appliquera aux constructions neuves à partir de l'été 2021.

◆ [www.batiment-energiecarbone.fr/](http://www.batiment-energiecarbone.fr/)

◆ [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/)

## Autres labels énergétiques ou environnementaux

Attention, l'ensemble des labels ci-dessous doivent être contrôlés par un organisme certificateur tierce partie indépendante accrédité par le COFRAC pour être décernés (organismes certificateurs ayant signé une convention avec l'état et Effinergie ou BBCA selon le label visé). Ces labels doivent être couplés à une certification HQE® pour traiter l'ensemble du cadre de référence du bâtiment durable.

	Consommation énergétique	Postes pris en compte	Exigences complémentaires
<b>Effinergie+®</b> (Énergie – Neuf)	Cep RT2012 inférieur à 20% Résidentiel : inférieur à 40 kWh d'énergie primaire / m <sup>2</sup> de SHON .an en neuf et 80 kWh/m <sup>2</sup> .an en rénovation (variable en fonction de la zone climatique et de l'altitude) Autre usage : Cep hors photovoltaïque < 30/35/40* Modulations en fonction de l'usage RT2005 -40% en rénovation	Chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation, refroidissement, auxiliaires, autres usages (médiats, électroménagers...)	Besoin bioclimatique Bbio Étanchéité à l'air : Q4≤0,4 en maison individuelle, ≤0,8 en immeuble collectif, ≤1,2 en tertiaire Étanchéité des réseaux classe A Notion de mobilité des usagers Calcul cycle global (énergie grise) Guide pour usager
<b>BBC Effinergie® 2017</b> (Énergie et Carbone - Neuf)	Prérequis RT 2012 + Label E+C-, à minima Energie 2 – Carbone 1	Tous les usages dont les usages immobiliers (ascenseur éclairage ventilation des parkings) et les usages mobiliers (appareils électrodomestiques et tertiaire bureau)	Conception bioclimatique Qualification des bureaux d'études Mesure de la perméabilité du bâti Mesure de l'étanchéité des réseaux, commissionnement... Sensibilisation des usagers
<b>BEPOS Effinergie® 2017</b> (Énergie et Carbone - Neuf)	Prérequis RT 2012 + Label E+C- à minima Energie 3 -Carbone 1 + bâtiment producteur d'énergie renouvelable	Tous les usages dont les usages immobiliers (ascenseur éclairage ventilation des parkings) et les usages mobiliers (appareils électrodomestiques et tertiaire bureau)	Conception bioclimatique Qualification des bureaux d'étude Mesure de la perméabilité du bâti, de l'étanchéité des réseaux Commissionnement Sensibilisation des usagers
<b>BEPOS + Effinergie® 2017</b> (Énergie et Carbone - Neuf)	Prérequis RT 2012 + Label E+C- à minima Energie 4 -Carbone 1 + bâtiment producteur d'énergie renouvelable	Tous les usages dont les usages immobiliers (ascenseur éclairage ventilation des parkings) et les usages mobiliers (appareils électrodomestiques et tertiaire bureau)	Conception bioclimatique Qualification des bureaux d'étude Mesure de la perméabilité du bâti, de l'étanchéité des réseaux Commissionnement Sensibilisation des usagers
<b>BBCA</b> (Énergie et Carbone - Neuf)	Prérequis RT 2012 + Label E+C- à minima Energie 1 -Carbone 2 + autres critères concernant les matériaux	Tous les usages dont les usages immobiliers (ascenseur éclairage ventilation des parkings) et les usages mobiliers (appareils électrodomestiques et tertiaire bureau)	Conception bioclimatique Mesure de la perméabilité du bâti Mesure de l'étanchéité des réseaux
<b>Label Bâtiment Biosourcé</b> (Neuf)	Prérequis RT 2012 + quantité de matériaux biosourcés		
<b>HPE Rénovation</b> <b>(bâtiments livrés après 1948)</b>  <b>Rénovation 150</b> <b>(bâtiments livrés avant 1948)</b> (Énergie - Rénovation)	Résidentiel : 150 kWh/m <sup>2</sup> .an en rénovation (variable en fonction de la zone climatique et de l'altitude)	Chauffage, refroidissement, ventilation, auxiliaires, eau chaude, éclairage	Etude THCEX Contrôle sur site

<b>BBC Effinergie Rénovation (bâtiments livrés après 1948)</b>  <b>Effinergie Rénovation® (bâtiments livrés avant 1948)</b> (Énergie - Rénovation)	Résidentiel : 80 kWh/m <sup>2</sup> .an en rénovation (variable en fonction de la zone climatique et de l'altitude)	Chauffage, refroidissement, ventilation, auxiliaires, eau chaude, éclairage	Etude THCx Contrôle sur site Perméabilité à l'air Surface de référence
<b>Effinergie Patrimoine®</b> (expérimental – bâtiments du patrimoine) (Énergie - Rénovation)	80 kWh/m <sup>2</sup> .an (pondération variable en fonction de la zone climatique et de l'altitude)	Chauffage, refroidissement, ventilation, auxiliaires, eau chaude, éclairage	Perméabilité à l'air
<b>Bâtiment passif (PassivHaus – La Maison Passive)</b> (Énergie - neuf)	Catégorie « Bâtiment Passif » : 120 kWh/m <sup>2</sup> de surface habitable (TFA) .an d'énergie primaire dont 15 kWh/m <sup>2</sup> .an d'énergie utile pour le chauffage Catégorie « Bâtiment Passif Plus » : au moins 60 kWh/(m <sup>2</sup> a) d'énergie par rapport à l'emprise au sol Catégorie « Bâtiment Passif Premium » : au moins 120 kWh/(m <sup>2</sup> a) d'énergie par rapport à l'emprise au sol Catégorie « BaSE » (« Bâtiment Sobre en Energie») : bâtiments qui n'atteignent pas le standard Classique	Chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation, équipements électroménagers, auxiliaires	Niveau d'étanchéité à l'air : n50≤0,6 Température intérieure >25°C moins de 10% de l'année
<b>Enerphit (PassivHaus – La Maison Passive)</b> (Énergie - Rénovation)	120 kWh/m <sup>2</sup> de surface habitable (TFA) .an d'énergie primaire dont 25 kWh/m <sup>2</sup> .an d'énergie utile pour le chauffage	Chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation, équipements électroménagers, auxiliaires	Niveau d'étanchéité à l'air : n50≤1 Température intérieure >25°C moins de 10% de l'année Coefficient d'humidité dans les parois à ne pas dépasser aw≤80%
<b>Bâtiment passif certifié Fédération Française de la Construction Passive</b> (Énergie - Rénovation)	Besoins de chauffage : 15 kWh Energie Utile ou finale/m <sup>2</sup> /an Consommations tous usages : 120 kWh Energie primaire/m <sup>2</sup> /an	Toutes énergies compris évidemment les appareils électroménagers.	Etanchéité à l'air : 0.6 vol/h à n50 Garantie de la qualité de l'air intérieur, mesure CO <sup>2</sup> et pilotage de la ventilation, silencieux sans fibres minérales Garantie de la pérennité des parois, vérification d'absence de condensations Garantie des consommations énergétiques, appareil de mesures Avip ou factures contrôlées

## Ressources

- ◆ [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)
- ◆ [www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie](http://www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie)
- ◆ [www.qualitel.org/professionnels/certifications/labels-et-services/](http://www.qualitel.org/professionnels/certifications/labels-et-services/)
- ◆ [solutions.certivea.fr](http://solutions.certivea.fr)
- ◆ [www.lamaisonpassive.fr/la-labellisation/](http://www.lamaisonpassive.fr/la-labellisation/)



Avec le soutien de



Envirobat Grand Est [www.envirobatgrandest.fr](http://www.envirobatgrandest.fr)

Rejoignez le réseau pro Grand Est pour le bâtiment et l'aménagement durables

Nancy / Saint-Dizier : [arcad-lqe@envirobatgrandest.fr](mailto:arcad-lqe@envirobatgrandest.fr)  
03 83 31 09 88 / 09 81 98 23 27

Fiche élaborée par Envirobat Grand Est–ARCAD LQE

Mise à jour en juin 2020

Il est possible que la liste sur cette fiche ne soit pas exhaustive. N'hésitez pas à porter à notre connaissance d'autres informations.

